

Gwendal ROUILLARD
Député du Morbihan
Vice-président de Cap l'Orient Agglomération
Conseiller municipal de Lorient

Réf : GR/MLM

Paris, le 9/10/2012

Objet : Pour une approche de l'autisme basée sur les preuves scientifiques et inscription prochaine au sein du groupe d'études sur l'Autisme.

Madame la députée/ Monsieur le député,

Vous avez probablement récemment reçu un livre intitulé « Autisme ; nouveaux spectres ; nouveaux marchés », publié par les éditions Navarin - le champ freudien. Ce livre cherche encore à nous faire assimiler les troubles du spectre autistique à une psychose qu'il conviendrait de faire soigner par «l'humain et le désir», en d'autres termes par des méthodes d'inspiration psychanalytique, seules selon l'auteur de ce livre permettant d'obtenir des résultats durables.

Pourtant, la Haute Autorité de Santé française (HAS) est désormais clairement en accord avec la communauté scientifique internationale tant sur la définition de l'autisme comme un trouble neuro-développemental que sur les méthodes efficaces d'accompagnement des personnes en souffrant, à savoir les méthodes éducatives et comportementales (Pecs, Teach, ABA), auxquelles sont associées une amélioration du quotient intellectuel, des habiletés de communication, du langage, des comportements adaptatifs et/ou une diminution des comportements problématiques chez environ 50% des enfants avec Troubles Envahissant du Développement (TED). A l'inverse, la HAS a estimé dans ses recommandations de bonne pratique en matière d'autisme que l'absence de données sur leur efficacité ne permettait pas de conclure à la pertinence des interventions fondées sur les approches psychanalytiques.

En refusant de se soumettre à l'évaluation ou de poser un diagnostic, les interventions d'inspiration psychanalytique contreviennent donc gravement à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, qui disposait notamment que « toute personne a (...) le droit de recevoir les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité au regard des connaissances médicales avérées », mais encore que « toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé » .

Malheureusement, comme le dénonce très justement Franck Ramus, directeur de recherche au CNRS et membre fondateur du Kollektif du 7 janvier pour une psychiatrie et une psychologie fondées sur des preuves, dans une récente tribune sur le site du journal Le Monde, la psychiatrie française continue à

appliquer des « critères diagnostiques fondés sur une théorie psychanalytique des troubles mentaux tombée en désuétude dans le monde entier » et débouchant sur des modes de prise en charge rejetés par les associations

de patients, représentées par le Collectif Autisme, et ayant fait l'objet de plusieurs condamnations, notamment par le Conseil de l'Europe en 2004 ou le Comité Consultatif National d'Ethique en 2005.

Ces pratiques d'inspiration psychanalytique perdurent grâce à une forte mobilisation d'associations professionnelles, au premier lieu desquelles l'Ecole de la Cause Freudienne, dont l'envoi de ce livre à l'ensemble des parlementaires n'est qu'une manifestation parmi d'autres.

Les familles des personnes avec autisme l'ont compris. C'est pour cette raison qu'elles sont à l'origine de la création de nombreuses structures basées sur les méthodes éducatives permettant aux personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement de développer leur potentiel, d'améliorer leur qualité de vie et leur insertion sociale.

Plus qu'alerter, il nous faut maintenant agir sans plus attendre. Aussi, en accord avec les recommandations de centaines d'associations de parents, nous allons présenter une proposition de résolution sur les pratiques psychanalytiques en matière d'autisme et nous allons saisir les autorités compétentes (Inspection Générale des Finances, Cour des Comptes,...) sur le coût et le financement de l'autisme en France. Par ailleurs, à la veille de la reconstitution du groupe d'études parlementaire sur l'autisme, nous invitons tous les parlementaires à se pencher sérieusement sur ce grand sujet de santé publique et d'éthique qu'est l'autisme en France aujourd'hui, à rejoindre le groupe et à contribuer activement à ses travaux. Nous ferons notamment auditionner des représentants de la Haute Autorité de Santé ainsi que de l'Ecole de la Cause Freudienne, afin que toutes les parties puissent nous présenter, vous présenter, leurs arguments.

Parce que nos 600 000 concitoyens autistes ont besoin de politiques de santé adaptées et efficaces, travaillons ensemble sur le sujet et offrons aux personnes autistes de France et à leurs familles les avancées qu'elles se désespèrent de voir un jour.

En vous remerciant par avance de votre implication à nos côtés, nous vous prions d'agréer, Madame la députée/Monsieur le député, à l'assurance de notre considération distinguée.

Gwendal Rouillard
Député PS du Morbihan

Daniel Fasquelle
Député UMP du Pas-de-Calais

Pour en savoir plus :

- Recommandations de bonne pratique de la HAS, mars 2012 : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_953959/
- Article de Franck Ramus, directeur de recherche au CNRS, Peut-il y avoir une exception française en médecine ? http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/09/26/peut-il-y-avoir-une-exception-francaise-en-medicine_1765258_3232.html#reactions
- Comité Consultatif National d'Ethique, avis n° 102 sur la situation en France des personnes, enfants et adultes, atteintes d'autisme, http://www.ccne-ethique.fr/docs/CCNE-AVISN102_AUTISME.pdf
- Présentation du congrès de l'école de la Cause Freudienne des 6 et 7 octobre sur le thème « Autisme et Psychanalyse » (entrée au congrès 115 euros, et 225 euros au titre de la formation permanente) : <http://www.causefreudienne.net/>